MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25 / 02 / 2025
Dossier complet le : 11 / 03 / 2025
N° d'enregistrement : 2025_8661

1 Intitulé du projet

PADELIUM St AMAND - Salle de sports destinée à la pratique du PADEL avec 9 terrains

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : CUVELIER
Prénom(s) : ARNAULD

2.2 Personne morale

Dénomination :
Raison sociale :
N° SIRET :
Type de société (SA, SCI...) :
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom :
Prénom(s) :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. (d) Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Création d'une Salle de sports avec 9 terrains adaptés pour la pratique du PADEL Un parking de 48 places sera créé sur la parcelle pour l'accueil du public et du personnel

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à ériger un bâtiment de 3000m² environ réalisé en ossature et bardage métallique.

4.2 Objectifs du projet

Ce bâtiment s'implante en bordure de la RN169, ce qui permet une bonne visibilité de l'activité proposée.
Il sera équipé de 9 terrains spécialisés pour la pratique du PADEL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier va se dérouler en plusieurs étapes successives ci dessous:
1- Le décapage des terres végétales et l'évacuation des terres excédentaires pour la mise à niveau
2- La réalisation de la plateforme, des fondations et le raccordement aux réseaux EU/Eau/Électricité
3- Le montage de la structure métallique et la mise en œuvre du bardage et de la couverture
4- La réalisation du sol béton avec coulage du dallage intérieur
5- La mise en œuvre des Murs rideaux composant les ouvertures/Fermetures du bâtiment
6- La réalisation des parkings en enrobés et des espaces verts avec les arbres de haute tige

Ce chantier devrait prendre environ 7 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de l'utilisation de cette salle de PADEL, les terrains sont occupés par 4 personnes en même temps, soit 34 personnes lorsque tous les terrains sont occupés.

La pratique de ce jeu se passe dans un "enclos" grillagé muni de 2 surfaces vitrées prévues pour recevoir le rebond des balles.

Le bardage métallique extérieur de ce bâtiment assure une minimisation des nuisances pouvant être occasionnées par le bruit des balles et des joueurs durant la pratique de ce jeu.

Une aire de stationnement de 48 places dont 2 PMR sera réalisée sur la parcelle pour l'accueil du public et du personnel.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire pour lequel la pièce PC11 est nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'assiette foncière est composée de la parcelle AI n°281	6420m²
Le bâtiment couvre une superficie de 2980m² au RDC et 290m² en mezzanine.	3270m²
Parking ouvert au public de 48pl dont 2 PMR	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Le Thumelart

Localité : St Amand les Eaux

Code postal : 5 9 2 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 5 0 ° 2 6 ' 4 5 " N Lat. : 0 3 ° 2 6 ' 3 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de St Amand les Eaux, la parcelle est dans la zone AU1Et

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	La parcelle AI n°281 est concernée par la zone humide sur une infime partie du terrain. Le schéma de l'OAP-P joint à ce dossier en Annexe A situe la zone concernée en bas de parcelle, là où dans le projet est prévu la plus grande surface d'espaces verts. Un bassin de tamponnement paysager assure le rejet contrôlé vers le réseau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	Extrait du Plan des Risques jointe au dossier en annexe, la parcelle n'est pas concernée.
	☐	☑	Approuvé le 1er Janvier 2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le terrain naturel de la parcelle est en pente légère comme le montre la coupe du terrain jointe au dossier en annexe B. Le bâtiment nécessite un décapage ainsi qu'une évacuation des terres excédentaires mais le niveau altimétrique RDC sera au plus près de celui du terrain naturel pour limiter ces mouvements de terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Raccordements EP et E.U. sur réseau communal existant en bordure de parcelle (voir plan de masse en annexe du dossier)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Sauf risque de chargement des eaux de ruissellement en hydrocarbures et matières en suspension : un ou plusieurs séparateurs d'hydrocarbures seront installés pour traiter et dépolluer ces eaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Sauf engins pendant le chantier et puis voitures des clients du Padelium entrant et sortant du parking
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Sauf nuisances sonores en cours de chantier La pratique du PADEL est un sport où la balle peut rebondir sur la paroi de la cage qui entoure le terrain. Mais le bruit sera contenu par le bardage et la toiture en panneaux sandwichs
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Sauf enseignes rétro-éclairées, le projet ne prévoit que l'éclairage réglementaire pour le parking extérieur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet se situe dans une zone où des bâtiments commerciaux existent déjà: - Enseigne "Au Bureau" (restaurant) - Enseigne "Caval' Kid" (centre de loisirs pour enfants)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le point négatif identifié (mélange d'hydrocarbures aux eaux de ruissellement sur le sol imperméabilisé du parking) sera corrigé par l'installation d'un ou plusieurs séparateur(s) d'hydrocarbures.

Principe : Les eaux chargées d'hydrocarbures et de matières en suspension arrivent dans le compartiment débourbeur où les matières en suspension lourdes décantent et forment des boues qu'il faut curer régulièrement. Ensuite, les eaux circulent à travers un système de filtre coalesceur qui permet aux molécules d''hydrocarbures de s'agglomérer les unes aux autres et ainsi de se séparer de l'eau (par différence de densité). Les hydrocarbures forment ainsi une couche à la surface du compartiment séparateur. Cette couche d'hydrocarbures sera vidangée régulièrement

Le projet global est actuellement en cours d'études techniques auprès des différents bureaux d'études (structure, fluides, etc...). Ainsi, l'installation de séparateurs d'hydrocarbures sera étudiée et calculée par le B.E. compétent (taille, nombre, etc)

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe A: Schéma directeur OAP-P du PLUi de St Amand	☑
2	Annexe B: Profil Altimétrique Géoportail	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CUVELIER

Prénom Arnauld

Qualité du signataire Propriétaire / Acquéreur du terrain

À St Amand les Eaux

Fait le 2 0 / 0 2 / 2 0 2 5

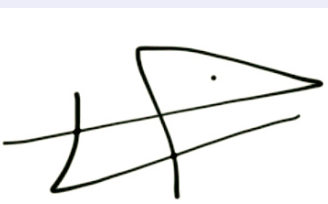

Signature du (des) demandeur(s)